



Syndicat Intercommunal  
d'Eau Potable de l'Est Lyonnais

Associant les Communes de :  
GENAS - JONS - PUSIGNAN - ST-BONNET-DE-MURE  
ST-LAURENT-DE-MURE - ST-PIERRE-DE-CHANDIEU - TOUSSIEU

## **Compte rendu de la réunion du comité syndical du 23 Juin 2021**

Le 23 Juin 2021 à 18 h, le comité du SIEPEL s'est réuni au Pavillon Saint Pierre, dans le parc du château de Rajat, 21 chemin de Rajat, à St Pierre de Chandieu, sur convocation adressée le 14 Juin 2021.

### Délégués présents avec voix délibérative :

Laurence JURKIEWIEZ	GENAS	Jean-Marc JOVET	ST BONNET DE MURE
Olivier MECHERI (pouvoir de Hervé CHAMPEAU)	GENAS	Jean-Paul DEMEREAU	ST BONNET DE MURE
Isabelle LE GREN	JONS	Martine GAUTHERON	ST LAURENT DE MURE
Patrick BOUSQUET	PUSIGNAN	Emmanuel ROBERT	ST LAURENT DE MURE
Nicolas BECHDOLFF	PUSIGNAN	Robert LEROY	ST PIERRE DE CHANDIEU
Claude HUMBERT	TOUSSIEU	Raphaël IBANEZ	ST PIERRE DE CHANDIEU
Florian MERCIER	TOUSSIEU		

### Délégués présents sans voix délibérative :

Clément GROSSAT	PUSIGNAN	Michel JEANNOT	ST BONNET DE MURE
-----------------	----------	----------------	-------------------

Nombre de délégués titulaires : 14

Nombre de délégués suppléants : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de présents : 3

Nombre de votants : 12

Nombre de votants : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, Raphaël IBANEZ, ouvre la séance.

Monsieur Florian MERCIER propose de remplir les fonctions de secrétaire.

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 24 Mars 2021**

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 21-4 -1 – Modification des délégués suppléants de la commune de PUSIGNAN**

Madame Camille LAUPER et Monsieur Clément GROSSAT sont désignés délégués suppléants au comité syndical du SIEPEL par la commune de Pusignan, en remplacement respectivement de Monsieur Benoit VELARDO et Monsieur Florent RUZ.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 14 Mai 2021 de la commune de Pusignan,

Madame Camille LAUPER et Monsieur Clément GROSSAT sont immédiatement installés.

Suite à ces modifications, la composition du comité syndical est la suivante :

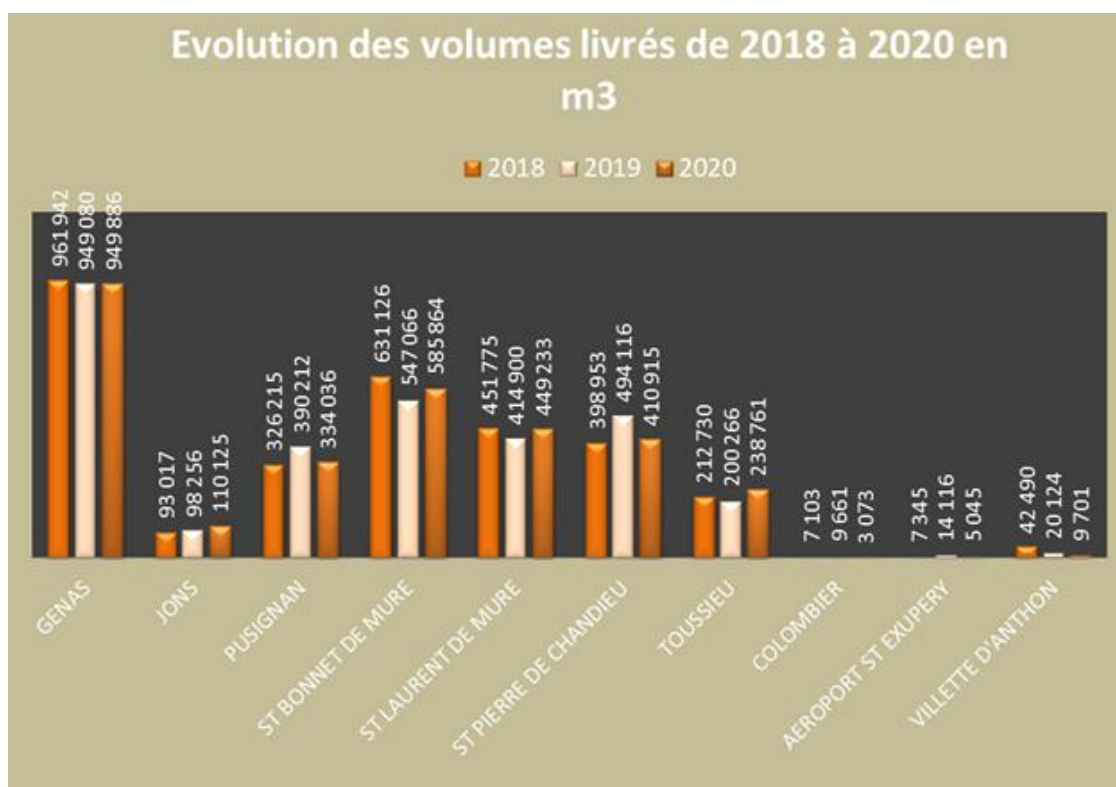
COMMUNE	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
GENAS	CHAMPEAU Hervé	JURKIEWIEZ Laurence	COLLET Jacques	MECHERI Olivier
JONS	MONIN Ghyslaine	LE GREN Isabelle	GALERA Agnès	DESBROSSES FREDERIC
PUSIGNAN	BOUSQUET Patrick	BECHDOLFF Nicolas	LAUPER Camille	GROSSAT Clément
ST BONNET DE MURE	DEMEREAU Jean Paul	JOVET Jean Marc	JEANNOT Michel	LIEVRE Vincent
ST LAURENT DE MURE	GAUTHERON Martine	ROBERT Emmanuel	ATHENOL Jean-David	COSCO FALCONE Marie-Ange
ST PIERRE DE CHANDIEU	IBANEZ Raphaël	LEROY ROBERT	GIROUD Franck	BUCLIER Jean-Marc
TOUSSIEU	HUMBERT Claude	MERCIER Florian	MURRU Laetitia	MARTINS Fernando

### Délibération 21-4 -2 – Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020

Le Président présente à son assemblée un rapport annuel conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Tous les membres du comité ont été destinataires du rapport annuel du Président sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable.



Quelques précisions par le Président sur l'évolution par commune :

Saint Pierre de Chandieu a eu quelques problèmes de rendement en 2020 ;

Toussieu voit sa population augmenter ;

L'aéroport Saint Exupéry a vu sa fréquentation fortement baisser du fait du COVID ;

Pour Vilette d'Anthon, l'Eau Potable du SIEPEL est un secours.

Globalement, la consommation d'eau sur 2020 a légèrement augmenté auprès des particuliers notamment dans les secteurs résidentiels avec piscines lors des confinements.

Concernant la redevance, pour les communes membres comme pour les clients hors syndicat, elle est stable par rapport à 2019. Au titre de l'exercice 2020, le SIEPEL a perçu, par l'intermédiaire de son délégataire VEOLIA, un montant total de 673 839,52€.

L'état de la dette du SIEPEL s'élève à 1 071 207,42€ au 31/12/2020, avec un montant remboursé sur l'exercice de 119 430,98€.

Concernant les indicateurs fournis par l'ARS, le taux de conformité de la qualité de l'eau distribuée est de 100% pour 2020. Quant à l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau, il est de 80% pour les captages de Balan et d'Azieu.

La vice-présidente, Laurence JURKIEWIEZ, questionne les personnes représentant VEOLIA, présents au Comité, Messieurs BOIZOT et BRIGAUD, sur la qualité de l'eau sur le captage d'Azieu d'une qualité moindre, a priori, que sur le captage de Balan.

M. BOIZOT confirme ce point, tout en précisant que la qualité du captage d'Azieu reste tout à fait dans les critères de potabilité de l'ARS du Rhône : il n'y a pas de nitrates notamment. Il précise aussi que ces critères de potabilité ne sont pas des critères nationaux, et varient sur le lieu géographique.

**L'assemblée, à l'unanimité, adopte le rapport présenté par son Président.**

#### **Délibération 21-4 -3 – Rapport annuel du délégataire 2020**

Conformément à l'article 1411-3 du C.G.C.T., le délégataire fournit un rapport annuel.

M. BOIZOT présente, pour le délégataire VEOLIA, les indicateurs techniques et financiers de ce rapport et retrace les faits marquants et investissements réalisés pour l'année 2020, notamment :

- La réhabilitation complète du groupe électropompe n°1 de la station de Balan ;
- Le renouvellement du démarreur du groupe n°2 de la station de Balan ;
- Le renouvellement de l'armoire électrique du réservoir de Frindeau.

Ce document est tenu à disposition des délégués au secrétariat du SIEPEL.

**L'assemblée, à l'unanimité, prend acte du rapport présenté par VEOLIA.**

#### **Délibération 21-4 -4 – Adoption de la charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable**

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui finance les études et travaux sur les réseaux d'eau potable invite les maîtres d'ouvrage à s'engager dans une Charte Qualité. Elaborée en concertation avec les acteurs du service public de l'eau, cette Charte est une démarche collective initiée par le Maître d'Ouvrage qui vise l'amélioration des méthodes de travail à adopter par les acteurs de l'eau, et poursuit un objectif de réseaux fiables et pérennes.

Cette Charte accompagne les textes réglementaires, normes et instructions techniques en vigueur. C'est un « guide de bonnes pratiques » à l'usage de tous, permettant d'améliorer la qualité des réseaux, d'allonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements des collectivités et de préserver l'environnement.

Les défauts de réalisation des réseaux compromettent la pérennité des ouvrages et la bonne gestion du service public. La Charte offre des garanties supplémentaires de construire des ouvrages efficaces dans le temps pour préserver les ressources en eau. Ainsi cette Charte s'inscrit parfaitement dans la démarche citoyenne de développement durable. Les dysfonctionnements

impliquent également une augmentation du prix de l'eau liée aux surcoûts d'exploitation, voire d'investissements, qu'ils engendrent.

Le SIEPEL est soucieux de l'amélioration de la qualité et souhaite s'inscrire dans une démarche de développement durable par une gestion rationnelle des matériaux, des produits et des déchets pour la construction des ouvrages, et par la mise en œuvre de bonnes pratiques de travaux.

La mise en application locale passe par l'insertion de la charte dans les dossiers de consultation du maître d'ouvrage lors de la passation des marchés publics pour fixer les objectifs de chacun des acteurs.

Sous Charte Qualité, tous les partenaires s'engagent notamment à adopter les principes suivants :

- réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- examiner et proposer toutes les techniques existantes ;
- choisir tous les intervenants selon le principe du « mieux disant » de la commande publique ;
- exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité ;
- contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés.

La volonté commune de réaliser une opération de qualité renforce la qualité des ouvrages réalisés, pour une meilleure maîtrise des coûts et la gestion des délais d'exécution.

La vice-présidente, Laurence JURKIEWIEZ, énonce que cette charte est notamment insérée dans les DCE. Et précise que cette charte met en valeur ce que le SIEPEL fait déjà.

**L'assemblée, à l'unanimité, adopte la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable.**

#### **Délibération 21-4 -5 – Attribution du marché de travaux « travaux structurants d'interconnexion des captages de Balan du SIEPEL et de la 3CM »**

Dans le cadre du schéma directeur du SIEPEL, le Cabinet MERLIN a obtenu le marché de maîtrise d'œuvre pour faire la consultation et l'analyse des offres du marché de travaux « travaux structurants d'interconnexion des captages de Balan du SIEPEL et de la 3CM ».

Après analyse multi-critères décrite dans le marché, le Président propose au Comité, sur les préconisations du cabinet MERLIN, d'émettre un avis favorable à l'attribution du marché :

- au groupement conjoint RAMPA TP / STRACCHI pour 1 978 902,20 € HT

Monsieur le Président explique que le groupement RAMPA TP / STRACCHI était techniquement le mieux noté, et financièrement le moins cher.

**A l'unanimité, après en avoir délibéré, le comité donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

#### **Délibération 21-4 -6 – Aide à l'association « les amis du pays khmer »**

Le SIEPEL est sollicité pour un projet d'aide au développement à l'étranger par « les amis du Pays Khmer ». « Les amis du pays khmer » est une association loi 1901 créée en 2009 et reconnue d'intérêt général pour le rapprochement entre le Cambodge et la France (n° W691075230).

L'objectif du projet est de permettre aux enfants des écoles de la province de Battambang (2<sup>ème</sup> ville du Cambodge, située au Nord-Ouest du pays) d'avoir accès à l'eau potable pour leurs besoins sanitaires et d'hygiène.

Vu les articles L1115-1 et suivants du code des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée et notamment l'article 1115-1-1, le syndicat est compétent pour mener des actions de solidarité internationale et à ce titre soutenir les actions d'association menées pour aider des projets dans le domaine de l'eau.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de se prononcer en faveur d'une aide à l'association « les amis du Pays Khmer » pour un montant de 2 000€, inscrit au budget, et autorise Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

#### **Délibération 21-4 -7 – Adhésion à la transmission électronique des actes auprès de la Préfecture du Rhône**

Monsieur le Président expose à l'assemblée le souhait d'adhérer à la transmission électronique des actes auprès de la Préfecture du Rhône.

Les actes concernés sont principalement les actes de la Commande publique, les délibérations, les documents budgétaires.

Cette adhésion présente plusieurs avantages :

- un dépôt des actes sécurisé ;
- une rapidité de traitement ;
- des économies de papier et de frais postaux ou de déplacement.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de se prononcer en faveur de l'adhésion du SIEPEL à la transmission électronique des actes auprès de la Préfecture du Rhône et autorise Monsieur le Président à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

#### **Points divers**

- mise à jour du site internet du SIEPEL : Laurence JURKIEWIEZ explique que le site internet du SIEPEL a été mis à jour, à aller visiter : [www.siepel.org](http://www.siepel.org). La mise à jour de la plaquette va être bientôt disponible.
- Changement du numéro SIRET : suite au changement dans les statuts du siège du SIEPEL, le numéro SIRET a changé.
- L'éditeur des logiciels PAYE et Comptabilité a subi une cyber-attaque courant Mai, et le fonctionnement du SIEPEL en a été impacté pendant plusieurs semaines.
- Préparation de la « pose de la première pierre » : pour mémoire, la cérémonie de la pose de la première pose des travaux d'interconnexion va avoir lieu le lundi 28 Juin prochain à 14h sur le site de captage de Balan.

#### **Travaux en cours**

Claude HUMBERT, vice-président, présente l'avancement des travaux en cours, en appui de Sébastien NAU, du cabinet MERLIN :

##### **Extension des 3 réservoirs :**

- Extension et réhabilitation de la bêche de reprise de Balan : les travaux ont commencé en Avril 2021. Le ferrailage et coulage de la dalle supérieure sont prévus d'ici fin Juin. Les réunions de chantier sont hebdomadaires, tous les mardis.  
Sébastien NAU précise qu'un béton de lestage va être posé pour renforcer, ce qui n'avait pas été prévu au départ ; en effet, ce réservoir étant en zone inondable, ce béton assurera, en cas d'inondation, que le réservoir ne puisse pas flotter.
- Extension du réservoir de St Pierre de Chandieu : le chantier a démarré début Juin.

Raphaël IBANEZ explique que, sur la commune de St Pierre de Chandieu, l'acquisition du foncier a duré plus longtemps que prévu, les négociations avec l'agriculteur propriétaire ayant abouti à l'amiable depuis peu. De plus, la cuve sera un peu plus grande que prévu (le coffrage sera plus volumineux).

Un délégué demande s'il y a eu des réactions de riverains sur cette période de travaux ? A ce jour, il n'y a eu aucun retour des riverains.

- Réservoir de Toussieu : le chantier est prévu pour un démarrage en Septembre Octobre.

**Réfection du réservoir sur tour de Saint Laurent de Mure :**

- Les travaux vont commencer début Juillet 2021. Pour mémoire, la sarbacane donnant sur la propriété de la riveraine avait été débouchée provisoirement.

**La séance est levée à 19h15.**